

# Municipales 2026

## 10 recommandations pour l'accueil des personnes exilées



ANVITA  
ASSOCIATION NATIONALE  
DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS



ENSEMBLE,  
CONSTRUIRE  
UN MONDE JUSTE  
ET FRATERNEL



À l'occasion des élections municipales de mars 2026, nos organisations souhaitent diffuser leurs recommandations aux candidat·es puis aux nouveaux et nouvelles élus·es. Celles-ci visent la mise en œuvre d'une politique d'accueil des personnes exilées à l'échelle locale, mais avant tout de permettre **l'inclusion et l'accès à l'autonomie de toutes les personnes, quelles que soient leur origine et leur situation administrative.**

À moins de deux ans de l'élection présidentielle, il est en effet essentiel que les maires utilisent au mieux leurs compétences en matière de **cohésion sociale**, pour lutter contre les divisions. Nous recommandons en premier lieu aux futur·es maires de rejoindre l'[ANVITA](#), afin de **défendre l'accueil digne sur nos territoires.**



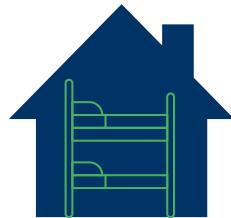
# I. POLITIQUES D'ACCUEIL LOCAL

# 1 FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS DE TOUS ET TOUTES À L'ÉCHELLE LOCALE



- ➔ Assurer le respect de l'obligation d'accès à la **domiciliation** administrative via les centres communaux d'action sociale (CCAS) ;
- ➔ Assurer un accompagnement vers l'**aide sociale** de premier niveau via les CCAS ;
- ➔ Promouvoir les ressources d'**orientation** associatives existantes comme celles de [Watizat](#) ou [Soliguide](#), ou favoriser la création de nouvelles ressources adaptées ;
- ➔ Adapter les services publics de proximité, notamment par la **traduction** des documents essentiels, le recours à l'**interprétarat** et à la médiation interculturelle ;
- ➔ Mettre en place des **permanences juridiques et sociales** accessibles et adaptées ;
- ➔ Lorsqu'ils existent, assurer l'accessibilité des **centres de santé municipaux** à toutes et tous, quelle que soit la situation administrative et sans délai de carence ;
- ➔ Délivrer aux personnes exilées des documents de **citoyenneté municipale**, quelle que soit leur situation administrative.

# 2 GARANTIR UN HÉBERGEMENT ET UN LOGEMENT DIGNE À TOUS ET TOUTES



- ➔ Mettre à disposition des **locaux d'hébergement** pour pallier les carences de l'État en la matière. À ce sujet, il est possible pour les collectivités, une fois les structures d'hébergement mises en place, de demander une compensation financière à l'État, puisque cet enjeu relève de ses compétences (cf. notamment la décision du [Conseil d'État](#)).
- ➔ Contribuer à l'augmentation de la production de **logement social** et à la mise en place du modèle du **Logement d'abord** ;
- ➔ Lutter contre l'**habitat indigne** en renforçant les mécanismes de contrôle ;
- ➔ Éviter la concentration de personnes en situation de précarité dans les mêmes lieux, **lutter contre la mise à l'écart spatiale** des lieux d'hébergement et de logement, risquant de mener à l'isolement social. Cela se concrétise par la mise à disposition de logements sociaux au sein de tous les quartiers, et par la mobilité favorisée ou les transports en commun - afin qu'aucun quartier ne soit isolé.
- ➔ Soutenir les **initiatives citoyennes d'hébergement** (hospitalité citoyenne, cohabitutions solidaires, mises à dispositions) qui, sans se substituer à l'Etat, apportent une réponse aux situations de mal logement. Le soutien passe notamment par l'amélioration de l'articulation de ces dispositifs solidaires avec les services sociaux et le CCAS de la ville.

# 3

## FACILITER L'ACCÈS À L'**EMPLOI** DE TOUS ET TOUTES



- ➔ Créer des **passerelles** entre les publics éloignés de l'emploi et les **entreprises locales** (par exemple via un salon de l'emploi ou la diffusion d'une plateforme locale de diffusion des offres de postes) ;
- ➔ Faciliter la **mise en relation des acteurs concernés** (France Travail, Mission Locale, structures d'insertion, associations) au travers de l'identification et de la diffusion des contacts des personnes pertinentes, et lorsque cela est possible par l'organisation de réunions ;
- ➔ Diffuser les **outils facilitant l'accès à l'emploi** des personnes étrangères, (par exemple le guide pour les entreprises, ou le rapport d'analyse et de recommandations sur le sujet) ;
- ➔ Soutenir les initiatives favorisant un accès effectif au travail des **demandeurs d'asile de plus de 6 mois**, par exemple en relayant les plaidoyers des associations auprès des interlocuteurs des préfectures et des élu·es locaux·ales ;
- ➔ Favoriser la **rencontre des employeurs** soutenant des démarches de régularisation par le travail.

# 4

## LEVER LES **FREINS PÉRIPHÉRIQUES À L'EMPLOI ET À L'INTÉGRATION**



- ➔ Mettre en place des tarifs solidaires pour les **transports en commun**, ou, s'ils sont inexistant, les mettre en place ou faciliter des solutions alternatives de mobilité ;
- ➔ Mettre en place des aides au **permis de conduire** et à la **mobilité** en général ;
- ➔ Soutenir la création de structures d'**accueil collectif pour jeunes enfants** et les modes d'accueil individuels ; faciliter l'accès à ces modes de garde pour les familles exilées ;
- ➔ Soutenir le fonctionnement et la création de dispositifs de **soutien à la parentalité** ainsi que leur accessibilité pour les familles exilées ;
- ➔ Améliorer l'accès à la **formation linguistique** - par le soutien aux associations en proposant ou la mise en place d'ateliers de conversation.

## II. POLITIQUES DE COHÉSION SOCIALE

5

FAVORISER L'**INCLUSION SOCIALE**  
DES PERSONNES EXILÉES



- Demander à l'État des moyens dédiés à l'intégration des personnes étrangères en faisant la demande d'un **contrat territorial d'accueil et d'intégration** ;
- **Former** les agent·es des **services municipaux** à l'accueil des personnes exilées (notamment les employé·es des CCAS et des services de l'état civil en mairie).
- Améliorer l'**accès aux droits et à l'emploi** de toutes les personnes en situation de précarité et éloignées de l'emploi, quelle que soit leur origine, par le soutien financier ou matériel des associations œuvrant en ce sens ou au travers d'actions dédiées des CCAS ;
- Ouvrir les **lieux de vie municipaux** (bibliothèques, équipements sportifs, centres culturels) aux personnes exilées grâce à des actions d'accueil ciblées, à la gratuité ou à des tarifs solidaires ;
- Soutenir financièrement ou matériellement les dynamiques locales qui permettent la **rencontre au-delà des premiers cercles de connaissances** (associations, lieux de loisirs, syndicats...) et les activités de mentorat ou de parrainage entre les personnes exilées et les habitant·es plus ancien·nes de la commune ;
- Favoriser l'**engagement citoyen** et la participation politique des personnes exilées (par exemple au travers d'un conseil des personnes exilées permettant des échanges dédiés avec le conseil municipal).

# 6

## LUTTER CONTRE LES **DISCOURS DE REJET DE L'AUTRE**



- Organiser des événements conviviaux et culturels de **sensibilisation** de la population locale aux questions de l'accueil des personnes exilées (par exemple à l'occasion de la sortie d'un film ou d'un livre sur le sujet de l'exil) ;
- Soutenir les initiatives de **sensibilisation dans les écoles, collèges et lycées** ;
- **Lutter contre la désinformation et les discours de mise en concurrence des personnes précaires**, qui désignent les personnes étrangères comme responsables d'une situation nationale de dégradation de l'accès aux services publics, anticiper et contrer les **discours de rejet** de l'autre, en mobilisant les outils de lutte contre la désinformation au sujet des migrations et à minima en les diffusant ;
- Promouvoir une **vision positive de l'accueil**, via des actions culturelles et sociales favorisant la rencontre – par exemple, en soutenant les événements des structures associatives qui accueillent, parmi leur public, des personnes exilées, afin d'encourager la rencontre et un sentiment d'appartenance commune.

# 7

## FACILITER LA **COORDINATION** DES DIFFÉRENTES INSTITUTIONS LIÉES À L'ACCUEIL DES PERSONNES EXILÉES ET SOUTENIR LES ASSOCIATIONS



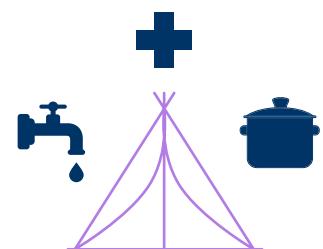
- Mettre en place des mécanismes de mise en relation des **acteurs concernés à l'échelle municipale** (associations, CCAS, France Services, France Travail, agences régionales de santé, agences nationales de la cohésion des territoires, etc.) ;
- **Relayer les demandes des personnes concernées et des associations qui les soutiennent** quant à l'accès effectif aux préfectures et aux services de l'État, lorsque ces derniers sont défaillants ;
- Soutenir les **associations** qui promeuvent les politiques d'accueil et **appuyer le dialogue** avec les instances étatiques, par exemple en mettant en commun les difficultés constatées par les associations et par les CCAS, et leurs pistes de solutions ;
- **Soutenir les actions en justice des associations qui concernent des dysfonctionnements structurels des politiques d'accueil nationales** (dématérialisation des démarches, hébergement et logement...).

### III.

## POLITIQUES SPÉCIFIQUES À CERTAINS PUBLICS

8

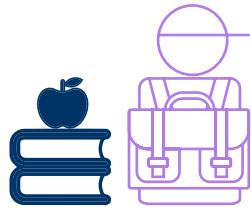
AMÉLIORER  
L'ACCOMPAGNEMENT DES  
**PERSONNES SANS DOMICILE**



- Lorsque cela est nécessaire, mettre en place un dispositif de **premier accueil et d'hébergement** pour empêcher le passage à la rue afin de pallier les manquements de l'État en la matière ;
- Mettre en place des maraudes spécialisées pour informer et orienter les personnes sans domicile vers un accès effectif à leurs droits, **vers l'hébergement et le logement** ;
- Garantir l'**accès à l'eau et à l'hygiène** de manière systématique ;
- Faciliter l'accès des personnes à des **cuisines autonomes** ;
- **Relayer les interpellations** des associations afin de mettre en œuvre des orientations effectives vers les dispositifs d'hébergement et de logement pérenne ;
- Soutenir la mise en place d'**accueil de jour** et de lieux de répit ;
- Soutenir les **distributions alimentaires** et de biens de première nécessité.

# 9

## PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS SPÉCIFIQUES DES MINEUR·ES EXILÉ·ES



- Garantir la **scolarisation et l'inscription à la cantine** de façon inconditionnelle, quelle que soit la situation administrative ;
- Faciliter la scolarisation de tous les enfants **allophones** (notamment grâce aux unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants dédiées, l'accès facilité au périscolaire et aux aides facultatives pour les fournitures scolaires) ;
- Permettre aux **professionnel·les de l'éducation** d'accueillir les élèves étrangers dans de bonnes conditions, notamment en termes d'effectifs par classes ;
- Appliquer le critère d'**accès prioritaire au logement social** pour tous les jeunes sortant d'une prise en charge par l'aide sociale à l'enfance.
- Pallier les manquements des départements et de l'État en matière de respect de la présomption de minorité et d'**'hébergement** des jeunes en recours. Faciliter leur hébergement jusqu'à la décision du juge.

# 10

## PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS SPÉCIFIQUES DES FEMMES EXILÉES



- **Identifier et orienter** les femmes exilées vers les dispositifs adaptés grâce à des maraudes dédiées ;
- **Informer et former** les agent·es des CCAS et des instances d'état civil de la mairie des enjeux spécifiques aux femmes exilées ;
- Faciliter l'accès à un **'hébergement** à même de protéger les femmes exilées, par exemple en soutenant financièrement les associations qui en proposent, ou en mettant à disposition des locaux municipaux adaptés ;
- Soutenir ou mettre en place des **lieux d'accueil pluridisciplinaire** spécifiquement dédiés aux femmes exilées ;
- Favoriser l'**accès à l'emploi** des femmes exilées par des actions ciblées ;
- Permettre à toutes les **femmes victimes de violences** d'accéder à leurs droits, par exemple en soutenant l'ouverture d'un lieu d'hébergement et d'accompagnement permettant aux femmes d'être mises à l'abri si elles quittent le domicile conjugal.